

BRÈVES ÉCONOMIQUES Tunisie & Libye

Une publication du Service Economique Régional de Tunis
Semaine du 24 novembre 2025

Tunisie – Zoom sur le système de protection sociale (bulletin de conjoncture économique de la Banque mondiale)

La Banque mondiale (BM) a publié, le 26 novembre 2025, l'édition automnale de son bulletin de conjoncture économique pour la Tunisie, intitulée « [Renforcer les filets de sécurité sociale pour plus d'efficacité et d'équité](#) » et dans laquelle elle propose une analyse du système de protection sociale de la Tunisie. Dans un contexte de contraintes budgétaires persistantes, la modernisation et une meilleure articulation des dispositifs constituent un enjeu central pour renforcer la résilience des ménages vulnérables tout en préservant la soutenabilité des finances publiques.

LE CHIFFRE A RETENIR

80%

La part de la population tunisienne bénéficiant d'un mécanisme de protection sociale en 2024

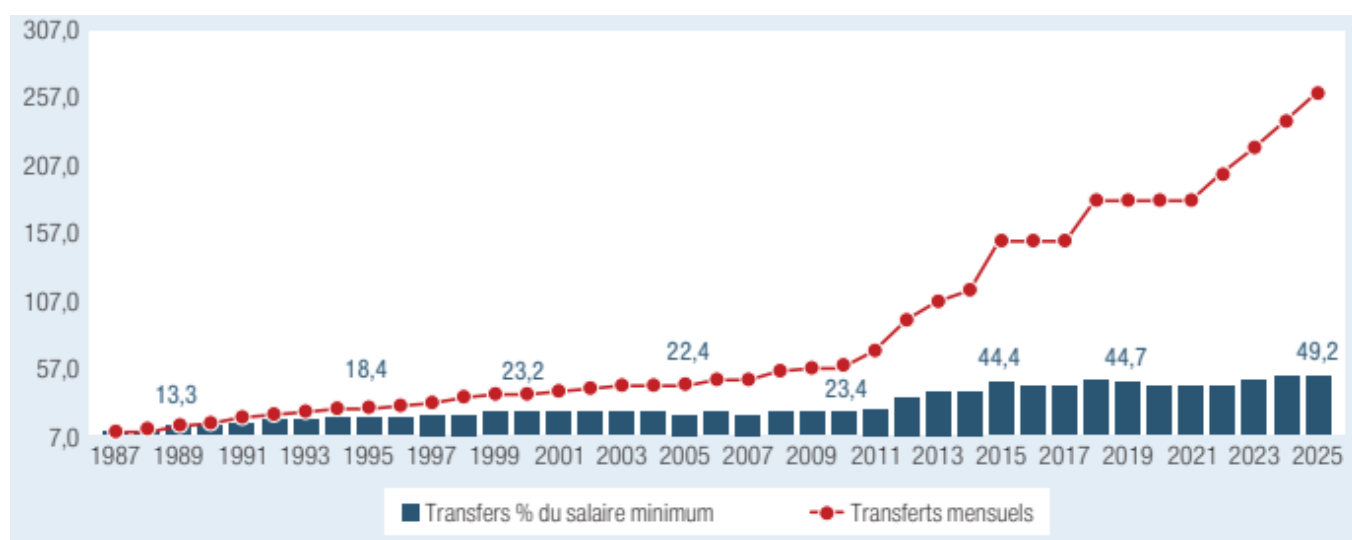
Le système tunisien de protection sociale repose sur un dispositif large, combinant assurance contributive et assistance ciblée, principalement via le programme AMEN. La Tunisie dispose d'un système de protection sociale structuré autour de deux piliers complémentaires : (i) un pilier contributif, assurant la couverture des travailleurs formels ; et (ii) un pilier non contributif financé par le budget de l'État. Le pilier contributif regroupe les régimes d'assurance sociale gérés par la CNSS pour les salariés du secteur privé, la CNRPS pour ceux du secteur public, et la CNAM pour l'assurance maladie des affiliés aux deux caisses. Le pilier non contributif repose quant à lui sur un ensemble de programmes, dont le principal est AMEN social. Introduit en 2019 par les autorités, il prévoit notamment des transferts monétaires aux ménages les plus vulnérables ainsi qu'une couverture médicale gratuite ou subventionnée. En 2024, près de 80% de la population tunisienne bénéficiait ainsi d'une forme de couverture sociale, 61% via les régimes contributifs (environ 7,2 M de personnes), 18% via le système non contributif (2 M de bénéficiaires) et 2,4% via des mutuelles ou régimes complémentaires.

Si le programme AMEN a contribué à réduire les inégalités et la pauvreté, son ciblage et sa mise en œuvre demeurent perfectibles. Entre 2010 et 2025, le nombre de ménages bénéficiaires de transferts monétaires est passé de 124 000 à 385 000, tandis que le montant du transfert mensuel a été relevé de 57 TND (environ 30 EUR ; 23% du SMIG) à 260 TND (environ 76 EUR, soit 50% du SMIG) alors que 620 000 ménages additionnels bénéficient de soins de santé subventionnés. Selon l'analyse conjointe menée par la BM et les autorités tunisiennes, 50% des dépenses de transferts profitent désormais au quintile le plus pauvre, contre moins de 7% pour les 30% les plus aisés. Le dispositif aurait réduit l'indice de Gini de 1,09 point de Gini et le taux de pauvreté de 2,14 points de pourcentage (p.p.) grâce principalement aux transferts monétaires. En dépit de ces avancées, des erreurs d'inclusion et d'exclusion subsistent : 40% environ des ménages qui bénéficient du programme sont classés parmi les 20% les plus pauvres. Sur le plan géographique, le programme reste concentré dans certains gouvernorats (Sidi Bouzid, Jendouba, Kairouan, Gafsa et Siliana), alors que d'autres régions à forte pauvreté (Tatouine, Médénine,

Gabès) demeurent sous-couvertes. Enfin, des capacités institutionnelles limitées, notamment dans les zones défavorisées, continuent de freiner la mise en œuvre du programme et réduisent l'efficacité des opérations de ciblage, de suivi et d'évaluation.

Selon la Banque mondiale, la mise en place de réformes est nécessaire afin d'améliorer l'efficacité globale du système de protection sociale. En 2024, les dépenses de promotion sociale et de sécurité sociale représentaient 1,8% du PIB, tandis que les subventions aux produits de base (alimentaires et énergétiques) atteignaient 7,1% du PIB. Dans ce cadre, le programme AMEN disposait en 2025 d'un budget d'environ 1% du PIB (528 M USD), illustrant son poids croissant dans l'effort public de protection sociale. L'extension progressive de la couverture et des prestations pourrait dépasser les ressources disponibles dans un contexte de contraintes budgétaires persistantes. Par ailleurs, les écarts entre les prestations contributives et non contributives (notamment pour les allocations familiales et la couverture santé) pourraient inciter certains travailleurs à se désengager du marché formel pour accéder aux prestations d'AMEN. La BM formule ainsi une série de recommandations afin d'harmoniser le programme AMEN et le système contributif de sécurité sociale : (i) un renforcement du ciblage pour réduire les erreurs d'inclusion et d'exclusion ; (ii) la modernisation des systèmes d'information, des modalités de paiement et des capacités de gestion ; (iii) des dispositifs renforçant l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes ; (iv) une meilleure coordination entre services sociaux et assurance sociale, incluant l'extension de la couverture contributive aux travailleurs informels ; et (v) un renforcement de la gouvernance des programmes

Evolution du transfert monétaire mensuel et du SMIG (1987-2025).



Source : Banque mondiale

Tunisie

Le taux d'exécution des dépenses budgétaires de l'Etat s'établit à 59% à fin septembre

D'après les [résultats provisoires de l'exécution du budget](#) publiés par le ministère des Finances, les recettes budgétaires de l'État ont atteint 36,1 Mds TND (10,6 Mds EUR) à fin septembre 2025, soit un taux de réalisation de 72% par rapport aux objectifs fixés dans la loi de finances 2025 (LF 2025), un niveau proche de la cible de fin septembre (75%). Les recettes fiscales se sont élevées à 33,4 Mds M TND, soit un taux de réalisation de 74% alors que les recettes non fiscales ont été collectées à hauteur de 55% (2,4 Mds TND), en lien avec la redevance gazoduc, enregistrée à la fin de l'année.

Les ressources d'emprunt ont, quant à elles, atteint 18,5 Mds TND, soit à un taux de réalisation de 66%, grâce à la mobilisation de financements domestiques (15,5 Mds TND, taux de réalisation de 71%) alors que les ressources externes demeurent nettement inférieures à la mobilisation attendue (3 Mds TND, taux de réalisation de 49%). Du côté des dépenses budgétaires, ces dernières s'établissent à 35,2 Mds TND à fin septembre (10,3 Mds EUR), soit un taux d'exécution de 59%, toujours inférieur à la cible attendue pour la période (75%).

Ce résultat s'explique principalement par le faible taux d'exécution des dépenses d'intervention (46%, soit 7,7 Mds TND) et des dépenses d'investissement (50%, soit 2,7 Mds TND). La sous-exécution des dépenses d'intervention est notamment liée à celle des dépenses en subventions (4,8 Mds TND, soit un taux d'exécution de 41%) sous l'effet de la poursuite de la baisse des cours internationaux des produits de base et de l'énergie.

A l'inverse, le remboursement des intérêts de la dette et les dépenses de masse salariale connaissent des taux d'exécution plus élevés, de respectivement 72% (4,7 Mds TND) et 71% (17,4 Mds TND). Parallèlement, l'Etat a assuré

le remboursement de 82% (14,9 Mds TND) du principal de la dette publique à fin septembre. Pour rappel, la loi de finances (LF 2025) prévoit un déficit hors dons de 5,5% en 2025 (après 6,4% en 2024).

Le nombre de transactions par chèque a reculé de 67% sur un an à fin septembre 2025

Selon les [données](#) relatives aux moyens de paiement publiées par la Banque Centrale de Tunisie (BCT), l'utilisation du chèque a continué de reculer sur les neuf premiers mois de l'année 2025, enregistrant une baisse de 68% sur un an du nombre de transactions (5,9 M de chèques à fin septembre 2025, contre 18,5 M de chèques [un an plus tôt](#)) alors que la valeur des transactions a diminué de 58% (40,2 Mds TND, contre 95,6 Mds TND sur les neufs premiers mois de l'année 2024). Ce recul est lié à l'entrée en vigueur, le 2 février dernier, de la réforme dite « des chèques sans provision », qui prévoit un cadre plus strict pour leur usage en limitant par exemple leur utilisation comme instrument de crédit ou de garantie (pour l'achat de biens de consommation ou le règlement de fournisseurs), une pratique jusqu'alors très répandue en Tunisie.

Ce changement a favorisé le report vers d'autres moyens de paiement telles que les lettres de change qui permettent aux professionnels de différer le règlement de leurs transactions commerciales et dont le nombre a plus que doublé sur un an (3,4 M à fin septembre 2025, contre 1,3 M au S1 2024) et le montant a augmenté de 59%, à 39,8 Mds TND. Les virements demeurent toutefois le principal instrument de télécompensation (i.e. via le système de compensation électronique interbancaire), avec 28,1 M d'opérations (+10% sur un an) pour un montant de 58 Mds TND (+42%) alors que les prélèvements atteignent 5,9 M de transactions (+22%) pour 23 Mds TND (+25%) mais continuent d'afficher un important pourcentage de rejet (47,5% du nombre de transactions). Hors télécompensation, les paiements par carte

bancaire progressent également en volume (+9% à 123 M de transaction) et en valeur (+12% à 22 Mds TND). Au total, la progression des montants traités par les autres moyens de paiement télécompensés et monétiques (+38,7 Mds TND) ne compense pas la baisse des chèques (-55,4 Mds TND), suggérant une utilisation accrue des paiements en espèces.

Evolution sur un an des montants financés à fin septembre 2025 par type de moyens de paiement télécompensés et monétiques :

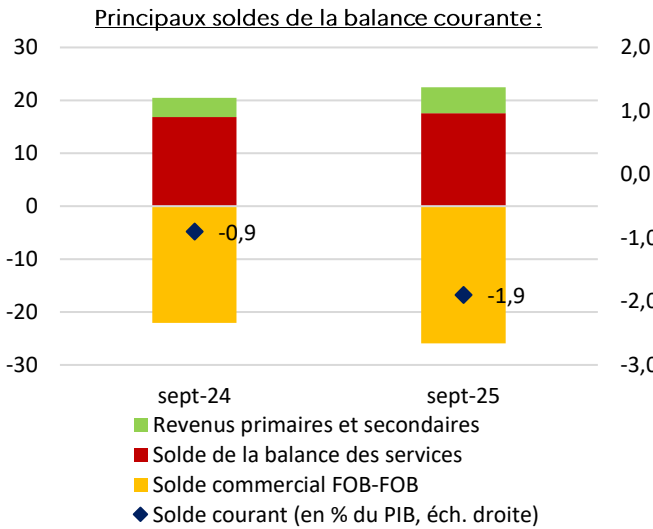
Moyens de paiement télécompensés et monétiques	Variation sept. 2025/sept. 2024, en Mds TND
Moyens de paiement autres que le chèque, dont :	38,7
Carte bancaire	2,2
Virement	17,2
Prélèvement	4,6
Lettres de change	14,7
Chèques	-55,4

Source : BCT

Le déficit courant se creuse à 3,4 Mds TND (1,9% du PIB) à fin septembre 2025

Selon les dernières données du [périodique de conjoncture](#) publié par la Banque Centrale de Tunisie (BCT), le déficit de la balance des transactions courantes s’est creusé pour atteindre 3,4 Mds TND à fin septembre 2025 (soit 1,9% du PIB), contre 1,6 Md TND un an plus tôt soit (0,9% du PIB). Cette détérioration reflète principalement le creusement du déficit commercial FOB-CAF, qui s’établit à -16,7 Mds TND (contre -13,5 Mds TND à fin septembre 2024) sous l’effet de la hausse des importations (+5,4%) en particulier de matières premières et de produits semi-finis, alors que les exportations sont restées globalement stables. La bonne performance du secteur touristique, illustrée par une progression de 9% des entrées de non-résidents étrangers (7,3 M sur les neuf premiers mois) a permis de générer 6,3 Mds TND de recettes (1,8 Md EUR ; +8,2% sur un an). Cette dynamique repose surtout sur l’augmentation de visiteurs libyens (+5,9% à 1,8 M), français (+3,7% à 900 K ; 1^{ère} clientèle européenne) et britanniques (+3,7% à 900 K ; 2^{ème} clientèle européenne). Parallèlement, les envois de fonds de la diaspora tunisienne ont également été dynamiques, en hausse de

8,1% à 6,5 Mds TND (1,9 Md EUR). Ces évolutions n’ont toutefois pas permis de compenser l’aggravation du déficit des échanges de biens, conduisant à une dégradation de l’ensemble du solde courant.



Source : BCT

La Banque africaine de développement valide un financement de 111 M EUR dans le réseau d’eau potable du Grand Tunis

La Banque africaine de développement (BAD) a [annoncé](#) l’approbation par son conseil d’administration d’un financement de 111,5 M EUR pour moderniser et renforcer le réseau d’eau potable du Grand Tunis. Cette opération vise à sécuriser l’approvisionnement en eau, réduire les pertes techniques et améliorer l’efficacité énergétique du système de distribution, tout en soutenant les efforts nationaux pour améliorer les services publics d’eau. Elle permettra également à la SONEDE d’adapter ses infrastructures aux effets du changement climatique et à la croissance démographique, grâce à de nouveaux outils, capacités techniques et infrastructures modernisées.

Le projet prévoit le renouvellement d’environ 150 km de conduites, la modernisation des installations de répartition, de pompage et de stockage, ainsi que l’intégration de solutions numériques pour une gestion en temps réel du réseau. Il inclut aussi un programme de renforcement des compétences et d’amélioration des outils de gestion de la SONEDE.

Le groupe ALL Circuits projette d'accroître sa présence en Tunisie

La ministre de l'Industrie, Mme Fatima Al-Thabet Cheboub, a reçu ce mardi 25 novembre le Président du groupe ALL Circuits et le directeur général de la filiale tunisienne du groupe, TIS Circuits. Selon le [communiqué officiel](#), les échanges ont porté sur le programme d'investissement de ALL Circuits et notamment d'un éventuel projet d'expansion des activités du groupe en Tunisie dans l'industrie dites «5.0». ALL Circuits est un groupe français spécialisé dans l'EMS (*Electronic Manufacturing Services*), soit la conception et la fabrication de produits électroniques pour le compte de tiers. Le groupe emploie 2000 personnes dans le monde, dont 700 au sein de TIS Circuits, sa filiale tunisienne localisée à Borj Ghorbel dans le gouvernorat de Ben Arous.

Cette annonce illustre le dynamisme des investissements directs des entreprises françaises en Tunisie, en hausse de 22% sur le premier semestre 2025 par rapport au premier semestre 2024, ce qui a permis de créer plus de 2000 nouveaux emplois en Tunisie. Les entreprises françaises sont en particulier présentes dans le secteur de la sous-traitance électronique, à l'instar de TIS Circuits, participant à faire de la Tunisie le 3^e fournisseur de câbles et de capteurs de l'UE avec 2,4Md EUR en 2024 d'exportations dont 25% vers la France.

ENI accroît sa présence dans le Sud tunisien avec la prise de participation dans des concessions d'exploration

Selon le magazine Africa Intelligence, la compagnie pétrolière italienne ENI aurait racheté les parts de la filiale de Tende Energy Sahara, l'Anglo-Tunisian Oil & Gas (ATOG), dans trois concessions pour exploration situées à Borj El Khadra, une zone connue pour la présence de gisements pétroliers. Tende Energy Sahara est une société incorporée au Royaume-Uni spécialisée dans le secteur des hydrocarbures et présente dans plusieurs concessions dans le Sud du pays, en joint-venture avec l'ETAP et d'autres acteurs occidentaux comme OMV. ENI était

déjà partenaire d'ATOG avant cette opération en tant qu'opérateur de quatre de ses concessions. ENI est présent en Tunisie depuis 1960 et à Borj El Khadra depuis 2013.

Tableau 1 – Principaux indicateurs structurels de la Tunisie.

	2024	2025 (p)	2026 (p)
PIB nominal, en Mds USD	53	59	60,4
Croissance du PIB réel, en %	1,6	2,5	2,1
Taux d'investissement, en % du PIB	-	-	-
Taux d'épargne, en % du PIB	-	-	-
Taux d'inflation annuel moyen, en %	7	5,9	6,1
Solde budgétaire, en % du PIB	-5,9	-5,3	-5,2
Recettes publiques, en % du PIB	27,9	27,5	27,4
Dépenses publiques, en % du PIB	33,8	32,9	32,6
Dettes publiques, en % du PIB	83,3	80,6	82,6
Solde courant, en % du PIB	-1,7	-3,1	-3,3
Réserves en devises, en Mds USD	9,2	8,7	7,9
Notation souveraine Fitch/Moody's	CCC+/CAA2 stable	B-/CAA1 stable	-

Source : WEO octobre 2025 (FMI).

Tableau 2 – Principaux indicateurs conjoncturels de la Tunisie.

Indicateurs macroéconomiques	Période	Valeur	Var. par rapport à la période précédente
Croissance trimestrielle du PIB, en g.a. en %	T3 2025	+2,4%	-0,6 p.p.
Taux de chômage, en % de la pop. active	T3 2025	15,4%	+0,1 p.p.
Taux d'inflation mensuel, en %	Oct. 2025	4,9%	-0,1 p.p.
Recettes touristiques cumulées, en M TND	Au 20/11/2025	7 359 M TND	+7% en g.a.
Revenus du travail cumulés, en M TND	Au 20/11/2025	7 776 M TND	+7% en g.a.
Indicateurs monétaires et financiers	Période	Valeur	Var. en g.a.
Taux d'intérêt directeur, en %	Depuis le 26/03/2025	7,5%	-0,5 p.p.
Réserves de change, en jours d'importations	Au 27/11/2025	106 jours	-5 jours
USD/TND	Au 26/11/2025	2,95	-6,74%
EUR/TND	Au 26/11/2025	3,41	+2,60%

Sources : INS, BCT.

Libye

Renforcement de la gouvernance de la LIA à travers un accord de coopération avec Bank ABC

Dans un [communiqué](#) publié le 20 novembre 2025, l'Autorité libyenne d'investissement (LIA) a annoncé la signature d'un accord de coopération avec l'Arab Banking Corporation (Bank ABC), établissement créé au Bahreïn et détenu majoritairement par la Banque centrale de Libye (59%) et par l'Autorité d'investissement du Koweït (41%). L'accord prévoit plusieurs mesures visant à renforcer la gouvernance de la LIA, accroître la transparence et aligner la gestion de ses portefeuilles sur les meilleures pratiques internationales en matière d'allocation d'actifs et de contrôle des risques. Il doit également permettre d'améliorer la supervision des avoirs de la LIA déposés ou administrés via le réseau international de Bank ABC.

Rencontre entre une délégation du GUN et une délégation du Trésor américain

Selon un [communiqué](#) publié le 23 novembre 2025 par l'agence de presse libyenne, une délégation du Gouvernement d'unité nationale (GUN) a rencontré une délégation américaine conduite par M. Eric Meyer, secrétaire adjoint au Trésor des États-Unis pour le Moyen-Orient et l'Afrique. Les discussions ont porté sur les réformes engagées par les autorités libyennes pour améliorer la transparence des finances publiques, réduire les dépenses extrabudgétaires, renforcer la discipline budgétaire ou encore développer le système fiscal. Le Trésor américain a réitéré l'importance de l'adoption d'un budget unifié, condition essentielle pour renforcer la stabilité macroéconomique et favoriser une gestion plus prévisible des ressources publiques. Les deux parties ont également abordé les difficultés récurrentes liées aux transferts financiers internationaux, dans un contexte marqué par la surveillance

renforcée des flux en lien avec les avoirs libyens gelés à l'étranger. À cet égard, le Trésor américain a rappelé la nécessité pour les autorités libyennes de respecter les procédures et normes de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) lors de tout examen de mesure ou dispositif relatif à l'investissement des revenus tirés de ces avoirs.

Réunion entre le président du Bureau d'audit, de la NOC et le gouverneur de la Banque centrale

Ce mardi 25 novembre s'est tenue une réunion réunissant le président du Bureau d'audit, M. Khaled Shakshak, le gouverneur de la Banque centrale de Libye (BCL), M. Naji Issa, et le président de la National Oil Corporation (NOC), M. Masoud Suleiman. Selon le [communiqué](#) du Bureau d'audit, la réunion a porté sur plusieurs enjeux majeurs du secteur pétrolier libyen, notamment la gestion des recettes, les appels d'offres publics pour 2026, les mécanismes de paiement et l'impact budgétaire national. Les participants auraient examiné les causes de la baisse récente des revenus pétroliers, les défis opérationnels et financiers de la NOC, ainsi que les moyens d'améliorer la transparence, la performance financière et la lutte contre la contrebande de carburants.

Pour rappel, la NOC ayant lancé le 3 mars 2025 le premier appel d'offres depuis 2008 pour l'exploration et la prospection dans 22 nouveaux blocs pétroliers au sein des principaux bassins que constituent Syrte, Murzuq, Ghadamès et Cyrénaïque. En parallèle, le pays doit faire face au détournement de plus de la moitié de son carburant, selon une [récente enquête](#) de l'ONG The Sentry.

Tableau 3 – Principaux indicateurs structurels de la Libye.

	2024	2025 (p)	2026 (p)
PIB nominal, en Mds USD	48,4	48	49,2
Croissance du PIB réel, en %	1,9	15,6	4,2
Production pétrolière, en M b/j	-	-	-
Taux d'inflation annuel moyen, en %	2,1	1,8	1,6
Solde budgétaire, en % du PIB	-25,1	-4,3	-1,0
Solde courant, en % du PIB	-4,2	0,9	0,6
Réserves en devises, en Mds USD	82,9	81,5	81,1

Source : WEO octobre 2025 (FMI).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

Rédaction : SER de Tunis

[Abonnez-vous : S'inscrire](#)

Clause de non-responsabilité – La Direction générale du Trésor s’efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l’utilisation et de l’interprétation de l’information contenue dans cette publication.